

DOSSIER

Le doyen des parcs marins a cinq ans



Pierre Maille

Président du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise.

“ Veiller à l'efficacité des mesures ”

Le parc fête ses cinq ans. Si cette durée est trop courte pour apprécier tous les effets de la politique de gestion engagée pour quinze ans, des résultats sont déjà là : le parc a adopté son plan de gestion sur la base duquel ont été déjà engagées de nombreuses actions mises en œuvre par une vingtaine d'agents ; il réunit régulièrement son conseil de gestion où se retrouvent les différents représentants des usagers de la mer ; les débats abordent toutes les problématiques de gestion en mer, permettent d'exprimer les attentes, de révéler les antagonismes et de rechercher des solutions.

Ces cinq années de débats, de prises de position, d'avis rendus, démontrent qu'il est possible de trouver un équilibre entre protection du milieu, développement des activités et intérêt général. Grâce aux moyens engagés et à ses partenaires, le parc a aussi contribué à faire avancer la connaissance, ce qui est indispensable pour une bonne gestion.

Nous devons en permanence veiller à ce que les mesures de gestion soient efficaces pour améliorer la qualité du milieu marin, préserver ses richesses, favoriser un développement durable des activités.

Nous allons poursuivre nos actions, les évaluer, les ajuster si nécessaire. La mobilisation de l'ensemble des acteurs s'appuie sur notre capacité à rendre compte régulièrement de notre action et de ses résultats.

Cinq ans, pour le parc naturel marin d'Iroise, c'est l'occasion de faire un point sur le chemin parcouru et les actions menées depuis sa création.



O. Brosseau / Agence des aires marines protégées

Les agents du parc marin réalisent une opération de suivi du milieu marin.

« Lorsque le parc naturel marin d'Iroise a été créé, en septembre 2007, il n'existait pas de modèle. Nous avons dû nous former sur le tas ! », se souvient Thierry Canteri, directeur du parc marin. Cinq ans plus tard, le bilan est positif. « Ce nouvel outil de gestion commence, en Iroise, à révéler son plein potentiel », se félicite Pierre Leca, directeur-adjoint de l'Agence. « Peu à peu, son conseil de gestion est véritablement devenu " la voix de la mer " pour reprendre l'expression de Pierre Maille, son président. »

« Pourtant, cinq ans, c'est court, reconnaît Thierry Canteri. Les premières années ont été consacrées à tester le fonctionnement de l'outil : ça a été l'occasion d'un apprentissage mutuel entre les différents acteurs. »

Depuis décembre 2010, le parc marin dispose d'un plan de gestion et d'un " tableau de bord " où sont aujourd'hui consignés 79 indicateurs de la santé de l'espace marin. « Le suivi de la moitié des données est pris en charge en interne, le reste est sous-traité », précise Thierry Canteri.

Parmi les actions conduites par le parc, beaucoup concernent donc l'acquisition de connaissances. On peut citer, pêle-mêle, l'étude des populations d'oiseaux ou de phoques en Iroise, celle sur la biodiversité des champs d'algues, du régime alimentaire des ophiures... D'autres ont trait à la gestion du milieu, tels l'entretien des prairies sur

les îles, l'élaboration d'un guide pour le ramassage des macro-déchets sur le littoral, ou encore une étude de faisabilité pour l'utilisation par les plaisanciers de mouillages non impactants pour les fonds marins. Enfin, certaines actions sont orientées vers une meilleure gestion de la ressource : marquage de bars, évaluation des gisements de tellines, suivi des raies... « Notre rôle est aussi de soutenir les bonnes pratiques, que ce soit par des subventions, une aide technique ou une labellisation », ajoute Thierry Canteri.

L'outil révèle son potentiel

« Les mesures de gestion reposent sur le tableau de bord et sur le résultat des actions menées », rappelle-t-il. « A mesure que la connaissance du milieu progresse, elles sont donc naturellement appelées à se multiplier. Mais les mesures réglementaires doivent rester la solution de dernier recours, lorsque tout le reste a échoué. » C'est pourquoi le parc mène également des actions d'éducation à l'environnement, et qu'il a récemment commandé à un institut de sondage une étude visant à évaluer la connaissance du milieu marin par le grand public. « Nous l'étendrons ensuite aux usagers, amateurs et professionnels », confie le directeur du parc. « Cela nous aidera à être plus ciblés et plus efficace dans le choix des mesures de gestion. Il faut que chacun sache comment et pourquoi préserver l'environnement marin. »

Le conseil de gestion tient bon la barre

Trois de ses membres témoignent : l'organe décisionnel du premier parc naturel marin n'est pas le lieu du « consensus mou ».



S. Planalto / Agence des aires marines protégées

Jean-Pierre Kerloc'h, maire de Sein et membre du conseil de gestion du parc lors d'une action de sensibilisation à l'environnement.

« Au-delà de la volonté des uns et des autres, il faut un vecteur pour faire avancer les choses. Le parc marin, à travers son conseil de gestion, joue pleinement ce rôle : sans lui, beaucoup de projets seraient restés dans les tiroirs ! », estime Jean-Pierre Kerloc'h, maire de l'île de Sein.

Un rôle de vecteur

Rassemblant représentants de l'Etat, élus des collectivités locales et du parc naturel régional d'Armorique, professionnels de la mer, représentants d'usagers et d'associations de protection de l'environnement et " personnes qualifiées " (Conservatoire du littoral,

Ifremer, Océanopolis...), le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du parc marin. Il se réunit deux à trois fois par an en session plénière, et aussi souvent que nécessaire en session thématique. Il élabore notamment le plan de gestion qui précise les objectifs du parc marin et définit son programme d'actions. « On lui doit de nombreuses décisions importantes », poursuit Jean-Pierre Kerloc'h. « Par exemple, la création et le suivi du contournement à longoustes de la Chaussée de Sein, sans lequel ce crustacé aurait localement disparu, ou encore le renforcement de la réglementation concernant la collecte des ormeaux. Le fait que les décisions émanent de discussions entre les différentes parties prenantes est un gage de réalisme par rapport au quotidien des gens de terrain. Elles sont d'autant mieux appliquées. »

Décisions courageuses

« Le conseil de gestion entretient les relations de confiance entre ses différents membres, en particulier entre scientifiques et professionnels de la pêche », renchérit Loïc Antoine, directeur-adjoint du centre Ifremer de Brest. En atteste la mise en place, en Iroise, de programmes tels que Recopesca, un dispositif de recueil de données sur l'activité de pêche et l'environnement,

au moyen de capteurs mis en œuvre sur des engins et des navires de pêche volontaires. « Aujourd'hui, une demi-douzaine de bateaux travaillant dans le parc marin sont équipés », précise-t-il.

« Comme la composition du conseil de gestion est équilibrée, le parc marin ne sert pas les intérêts particuliers d'un groupe ou d'un autre », estime Loïc Antoine. « Il a ainsi pu prendre des décisions courageuses, s'opposant par exemple à certains groupes de pression locaux sur le dossier de l'extension d'une porcherie en baie de Douarnenez, pour lequel il a rendu un avis conforme négatif. »

Le parc naturel marin d'Iroise peut aussi servir le développement économique. Christine Bodeau, présidente de la chambre syndicale des algues, témoigne : « Siéger au conseil de gestion du parc marin correspond à la stratégie des entreprises que nous représentons : elles veulent avoir accès aux algues bretonnes, tout en respectant la ressource. » Elle ajoute : « Pour nous, ce nouveau mode de gouvernance a déjà donné des résultats très concrets. Le parc a notamment organisé et financé les procédures de contrôle de la qualité du milieu nécessaires à l'obtention d'un label Bio pour les algues de rive. »

“ La dynamique est excellente ”



S. Bourdard / Mairie nationale

Jean-Pierre Labonne

Préfet maritime de l'Atlantique.

Quel rôle joue le parc naturel marin pour les usagers de la mer d'Iroise ?

Son rôle fondamental est la préservation et la mise en valeur de l'environnement, des espèces et du territoire de l'Iroise dans toutes leurs dimensions. Il est aussi l'instance de gouvernance du territoire, à travers son conseil de gestion, creuset d'où émergent des actions pour préserver cet espace maritime. Après cinq ans, la dynamique du parc est excellente, et la richesse de son programme montre que cela fonctionne bien !

En matière de protection du milieu marin, le parc joue-t-il un rôle au-delà de son périmètre ?

Le parc marin d'Iroise et les eaux qui l'entourent sont, bien sûr, sous influence réciproque. Par ailleurs, le parc étant le premier du genre, il sert de référence pour ceux qui ont été créés plus récemment, et pour les suivants. A ce titre, son rayonnement s'étend au moins au niveau national.

On a souvent évoqué le « millefeuille réglementaire » en ma-

tière de protection du milieu marin. Selon vous, le parc joue-t-il son rôle d'intégrateur en la matière ?

En effet, il participe d'un véritable phénomène d'intégration administrative, car il a la charge de la gestion de toutes les aires marines protégées qui se trouvent dans son périmètre. Cela simplifie les choses, en particulier pour les usagers, et améliore l'efficacité de l'action. Le rôle du parc marin est aussi pédagogique : grâce à lui, la réglementation est mieux comprise, donc mieux acceptée.

Entente cordiale autour de deux projets

Deux ambitieux projets franco-britanniques, portant sur la mer du Nord, la Manche et la mer d'Iroise, ont débuté en septembre.

Financés au titre du programme européen " Interreg ", Valmer et Panache, les deux projets complémentaires qui viennent de débuter, représentent un pas vers l'harmonisation franco-britannique de la gestion des aires marines protégées. Valmer concerne l'évaluation de la valeur des services rendus par les écosystèmes marins et côtiers en Manche ouest, et leur implication dans la gestion. Panache, lui, vise à développer une stratégie plus cohérente des aires marines protégées dans l'espace Manche.

« En matière de gestion du milieu marin, les approches sont encore très sectorielles, explique Mahé Charles, coordinateur du projet Valmer pour l'Agence des aires marines protégées. En abordant la gestion des écosystèmes par le biais des services qu'ils

rendent à l'homme, nous nous plaçons d'emblée à la croisée des visions écologiques, économiques et sociologiques. Cette approche innovante devrait permettre de dépasser de nombreux clivages. Il ne s'agit pas de " donner un prix " à la nature, souligne-t-il, mais de trouver une méthodologie pour qualifier et quantifier ou mieux les bénéfices, directs et indirects, que les communautés humaines tirent des fonctionnalités des écosystèmes, ainsi que le coût lié à leur maintien. » Cette méthodologie sera ensuite testée sur trois sites anglais et trois aires marines protégées françaises, déjà créées ou en projet, à savoir le golfe normand-breton, le parc naturel marin d'Iroise et le golfe du Morbihan. Puis des scénarios seront développés pour analyser l'évolution de ces services écosystémiques selon différents paramètres, et notamment les décisions de gestion. « Le résultat de ces scénarios devrait représenter une aide importante à la prise de décision dans le cadre de l'adoption

de mesures de gestion », espère Mahé Charles.

Panache, lui, devrait " créer du lien " entre les aires marines protégées de l'espace Manche. « De part et d'autre de la frontière, des réseaux d'AMP sont en train de se construire », explique Christophe Aulert, responsable de l'antenne Manche, mer du Nord de l'agence, et coordinateur de Panache. Ce programme vise donc à évaluer la cohérence écologique des aires marines protégées en Manche, puis à rechercher et à partager les meilleures pratiques en matière de suivi et de gestion. « Panache comprend aussi un programme de sensibilisation aux AMP, et s'attachera à développer les sciences participatives. Il est aussi prévu de développer une base de données des AMP et un système d'information géographique accessible sur le web. » Ces deux projets impliquant des gestionnaires, des ONG, des universités, des agences de recherche françaises et anglaises se termineront par un colloque final commun, prévu pour février 2015.

★ Séminaire aux Marquises

Du 5 au 13 octobre, un séminaire se déroule aux Marquises, autour du dossier d'inscription de l'archipel au Patrimoine mondial. L'objectif est d'échanger avec les élus et la société civile autour de la valeur de chaque site retenu et des enjeux de leur gestion. Bernard Salvat et René Galzin, du CNRS, respectivement spécialiste des récifs coralliens et des poissons, seront présents ainsi que Sophie-Dorothee Duron représentante de l'agence en Polynésie française. Ce sera l'occasion de présenter les résultats de la campagne océanographique *Pakaihi i te Moana* menée récemment dans l'archipel par l'agence. A noter qu'une réflexion est engagée par les autorités locales pour la création d'une grande aire marine protégée aux Marquises.



J. Mourier

La production de cartes : une activité stratégique

Chaque année, plusieurs centaines de cartes sortent du service géomatique de l'Agence des aires marines protégées.

« Dans le cadre d'une enquête publique, les cartes sont essentielles pour poser un diagnostic et faire des choix », résume Philippe Dieudonné, sous-préfet d'Abbeville, délégué du préfet de la Somme pour le dossier de création d'un parc naturel marin à l'ouvert des estuaires picards et de la mer d'Opale.

« Si les cartes constituent la partie la plus visible de notre activité, le gros de notre travail consiste à gérer des données,

c'est à dire à trouver et à hiérarchiser les informations qui seront représentées sur ces supports », explique Steven Piel, responsable du pôle géomatique de l'agence. En la matière, il faut faire avec l'existant. « Dans certains secteurs, en Polynésie française par exemple, la connaissance est encore très parcelaire », poursuit le géomaticien. « Ailleurs, trouver des données purement physiques pose généralement moins de difficultés, mais les choses se compliquent lorsqu'il s'agit de représenter les usages : certains socioprofessionnels sont réticents à rendre publiques leurs activités. »

Une fois récupérées, les données doivent être traitées. « Cela consiste notamment à vérifier qu'elles sont bien à jour, et que les informations qu'elles renferment ne sont pas contradictoires. Lorsque c'est le cas, nous nous tournons vers des spécialistes pour déterminer la source la plus fiable », raconte Steven Piel. A la clé, une vision synthétique de la mer, qui donne à voir l'invisible. « J'ai été sidéré d'y découvrir la richesse biologique des fonds dans le détroit du pas de Colois et celle du patrimoine historique marin, mais aussi la mobilité du relief sous-marin et des espèces », témoigne Philippe Dieudonné.

« Pour nous, la production de cartes est une activité stratégique, car elles sont autant un vecteur d'information qu'un support pour la discussion, souligne Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées. « Au cours d'un processus de concertation, les cartes présentées sont d'abord celles des données " brutes ", puis elles évoluent vers une version synthétique qui, finalement, doit refléter ou mieux les usages de tous les acteurs du milieu marin. »

Cartothèque de l'agence : cortographie.aires-marines.fr

★ Conférence de lancement pour Maia

Du 3 au 6 décembre aura lieu à Arcachon la première conférence du réseau des aires marines protégées de l'arc atlantique. Organisée par l'agence et les partenaires du projet Maia (Marine protected areas in the Atlantic arc), en collaboration avec la mission de création du parc marin du bassin d'Arcachon et l'équipe du projet Mesh Atlantique (Mapping european seabed habitats), elle sera l'occasion de lancer officiellement le réseau Maia, en l'étendant à toute la région atlantique. www.maia-network.org



Concertation autour du projet de parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais.

La Nouvelle-Calédonie voit grand

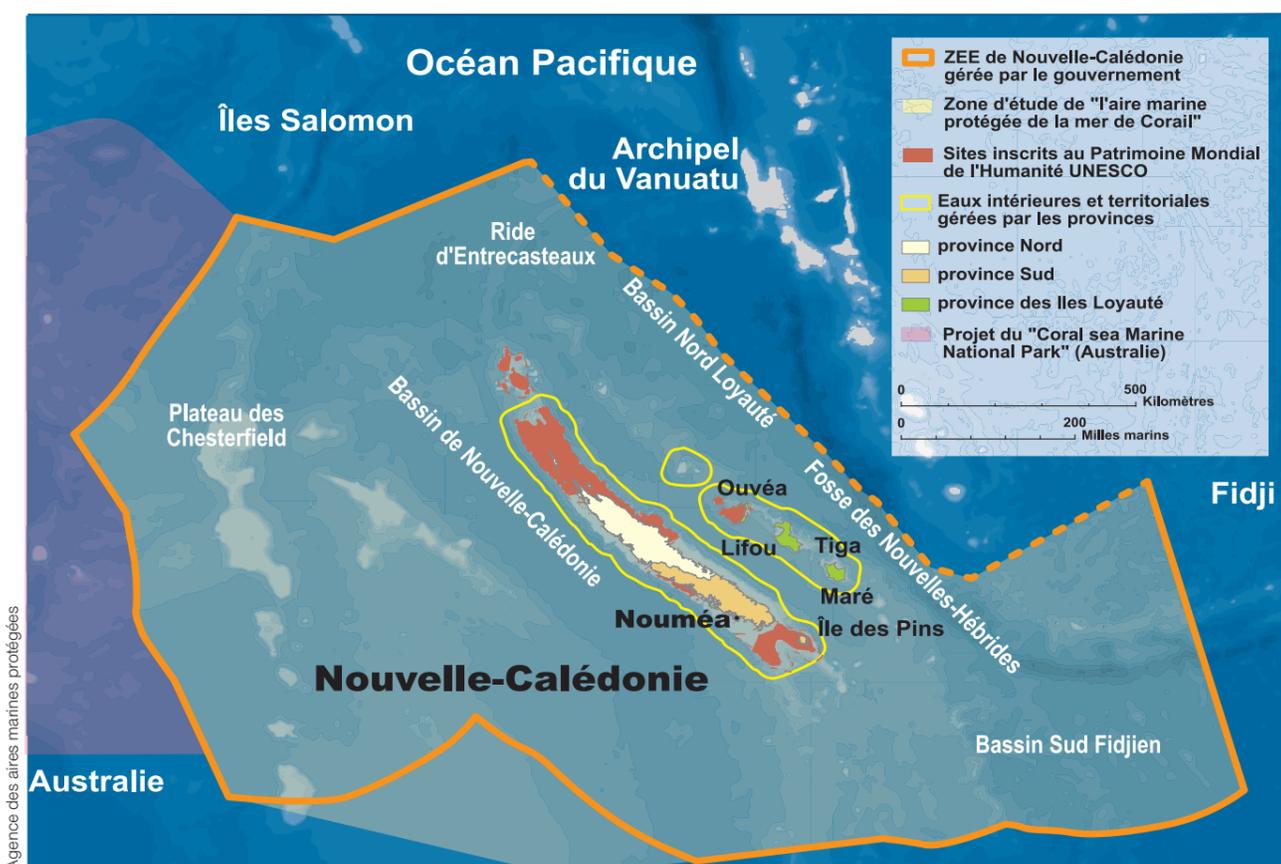
Une grande aire marine protégée devrait bientôt couvrir l'ensemble de la ZEE calédonienne.

Le Pacifique se mobilise pour la création d'aires marines : en août, la Nouvelle-Calédonie a annoncé, par la voix du président de son gouvernement, vouloir créer une « grande aire marine protégée » en mer de Corail. « Elle pourrait voir le jour dès 2014, précise Anthony Lecren, membre du gouvernement en charge du développement durable. Elle couvrirait l'ensemble de la zone économique exclusive (ZEE), et les eaux territoriales des " îles éloignées " ». La nouvelle est tombée lors du 43^{ème} réunion du Forum des îles du Pacifique, alors que les îles Cook venaient d'annoncer la naissance prochaine d'une aire marine protégée couvrant la moitié de leur ZEE. Un peu plus tôt dans l'année, l'Australie avait créé une AMP d'un million de km² en mer de Corail ! « Cette dynamique régionale nous permettra de mutualiser les

moyens et les expériences », espère Anthony Lecren.

L'Agence des aires marines protégées a signé un accord de collaboration avec le gouvernement calédonien. « Nous préparons une analyse stratégique de l'espace maritime, avec les directions compétentes du gouvernement et des partenaires scientifiques et techniques, confie Lionel Gardes, responsable de l'antenne locale de l'Agence. La démarche sera participative. L'objectif est de rechercher les meilleurs compromis pour que les enjeux environnementaux et humains soient équitablement considérés. Ce document, assorti de propositions pour la création d'AMP, devrait être finalisé en 2013 »

La mer de Corail est riche d'un patrimoine naturel remarquable et encore très préservé. « Nous recevons toutefois des demandes d'exploitation des ressources minières », reprend Anthony Lecren. Il s'agit donc d'anticiper au mieux les activités et d'établir des degrés de protection selon un zonage pertinent. La création d'un code minier marin est aussi prévue.



La mer de Corail pourrait bientôt bénéficier de nouveaux modes de gestion.

Mayotte teste la pêche au lamparo

Le parc naturel marin de Mayotte teste des techniques alternatives de pêche pour alléger la pression sur les milieux coralliens.

« A Mayotte, tous les pêcheurs essaient d'attraper les mêmes poissons au même endroit. Nous avons besoin de nous diversifier ! », plaide Mohamed Assoumane, un pêcheur mahorais. « Même si la pression qui s'exerce sur les ressources récifales n'a pas été précisément mesurée, les professionnels estiment qu'elles ont déjà commencé à diminuer », raconte Johanna Herfaut, chargée de mission Pêche et aquaculture au parc naturel marin de Mayotte. « Par ailleurs, l'interdiction de la pêche au filet sur les récifs, ainsi que dans les herbiers et les mangroves, n'est pas bien respectée, avec un impact potentiel important sur les habitats. »

Il faut donc développer la pêche hors lagon, comme le prévoit l'une des orientations du parc, dont le premier plan de gestion sera bientôt finalisé. « Au-delà du récif, les petits pé-

logiques, bien qu'abondants dans la zone, ne sont exploités que de manière saisonnière », poursuit Johanna Herfaut. « Or ces poissons, appelés localement makro ou hanale, sont relativement peu sensibles à la pression de pêche. »

Dans le cadre du soutien du parc marin au développement d'une pêche alternative, des sorties ont été organisées, en juillet et en août, impliquant quatre barques de professionnels. « Il s'agissait de tester la faisabilité de la technique et la stabilité des barques lors de la manipulation d'une senne coulissante », explique la chargée de mission.

« Pour l'instant, les tests sont satisfaisants. Il faut maintenant évaluer l'efficacité de la pêche elle-même et de l'attraction lumineuse par lamparo », estime-t-elle. Mohamed Assoumane, qui a participé aux essais, est enthousiaste : « Aujourd'hui, je dois partir cinq jours pour ramener 400 kilos de poissons. Avec ce filet, je pense qu'on peut ramener 600 kilos en une journée. C'est sûr, ça va marcher, et tout le monde va s'y mettre. »

* Synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe

La synthèse des connaissances sur le milieu marin de Guadeloupe touche à sa fin. Né d'une collaboration entre l'agence, l'université des Antilles et de la Guyane et le parc national de Guadeloupe ce travail avait débuté en février 2011. Après un premier atelier d'échange sur le patrimoine naturel en septembre 2011, un second a été organisé le 22 juin pour approfondir et valider les informations relatives aux usages et aux pressions terrestres. Les documents finaux ainsi que la base de données SIG seront remis aux partenaires locaux en fin d'année.



* Forum des gestionnaires

Le 11^e Forum des gestionnaires d'aires marines protégées se tiendra du 8 au 10 octobre prochain à Cucq, dans le Pas-de-Calais. Comme chaque année, ce réseau d'échanges techniques permet aux gestionnaires de métropole et d'outre-mer de capitaliser sur les expériences de terrain. A l'honneur notamment cette année : la présentation d'un recueil sur la pêche de loisirs dans les aires marines protégées et les questions de sécurité des agents de terrain qui interviennent en mer.

* L'agence lance sa chaîne

A partir du 15 octobre, l'Agence des aires marines protégées lance sa chaîne Daily motion : aires marines TV. Ce sera l'occasion pour les internautes de découvrir les films et clips vidéo produits depuis la création de l'agence. Celle-ci développe une politique forte d'acquisition d'images afin de mieux faire connaître le milieu marin et sensibiliser à sa protection. La plupart des grandes campagnes scientifiques organisées par l'agence ont notamment fait l'objet de films. www.dailymotion.com/aires-marines-protegees

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirer

Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart

Ont participé à ce numéro : J. Gourvès, Y. Souche

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr